

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur, 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — 10 — — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin, Poste.  
6 — 37 — — Direct.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 35 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
4 — 54 — — soir, Direct.  
5 — 47 — — Omnibus.  
9 — 57 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. — Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

On lit dans l'Observer du 7 juin. — L'Autriche, la France et l'Angleterre ont envoyé hier leurs notes à Saint-Petersbourg. Ces notes ne sont pas identiques, mais elles contiennent les mêmes demandes. Les trois puissances insistent plus énergiquement que la première fois contre la continuation de la lutte. Elles recommandent un gouvernement représentatif et autonome, l'emploi de la langue polonaise, la liberté d'éducation et de religion, l'amnistie et la cessation des hostilités. — Havas.

Les correspondances de Berlin témoignent de la profonde émotion qui règne dans cette ville.

La résistance grandit, mais elle ne sort pas des voies légales; après la protestation de la presse et du conseil municipal, voici maintenant celle de l'assemblée des électeurs primaires et de second degré de la 1<sup>re</sup> circonscription électorale de Berlin. Il y est dit en termes formels que l'ordonnance royale du 1<sup>er</sup> juin est contraire à l'esprit comme au texte de la Constitution. (La France.)

La Gazette nationale de Berlin, publie la dépêche suivante en date de Varsovie, 4 juin.

« Cinquante mille personnes ont assisté à la procession de la Fête-Dieu, qui s'est accomplie avec le plus grand ordre. Les autorités s'étaient abstenues d'y envoyer aucune force militaire,

parce que le gouvernement national avait déclaré qu'il répondait du maintien de la tranquillité publique. Le procureur général Walowski a été arrêté. »

Cracovie, 6 juin. — Les Russes ont été repoussés avec de grandes pertes, le 29, à Grochow (palatinat Kalisch). Revenus à la charge, le lendemain, ils ont été de nouveau battus à Slawiszyn. Ces succès des insurgés sont confirmés par les journaux prussiens.

Des fourgons russes ont été refoulés sur le territoire prussien, à la suite d'une rencontre qui a eu lieu à Bruniewo, le 31 mai. Les soldats ont été cantonnés à Plesweg, dans le grand-duché de Posen.

On mande de Lithuanie que Jablonowski a battu les Russes à Deple, le 24; ces derniers ont perdu cent hommes. Un autre chef d'insurgés, Wyslouch, attaqué à Prowenczki, s'est retiré en bon ordre. — Havas.

L'Europe de Francfort, du 7 juin, publie à la fois le texte officiel de la dépêche américaine annoncée par le journal de Saint-Petersbourg, et l'analyse complète de la réponse du prince Gortschakoff au cabinet de Washington. Le ministre russe, afin de pouvoir publier sa réponse dans un court délai, l'a adressée, non pas au ministre de Russie à Washington, mais à M. Clay, ministre des États-Unis, à Saint-Petersbourg. Le prince Gortschakoff exprime les sentiments d'affection et de gratitude du czar pour l'attitude du gouvernement fédéral dans les circonstances graves où se trouve la Russie. Un paragraphe de cette pièce est consacré aux rébellions. — Havas.

On écrit de Turin, 6 juin.

Le roi, répondant aux députations parlementaires chargées de lui remettre les adresses de la Chambre et du Sénat, a exprimé sa reconnaissance pour les témoignages d'affection et de dévouement qu'il a reçus du Parlement, son regret que les vœux et les désirs de tous les Italiens n'aient pu se réaliser l'année dernière et enfin l'espoir que les destinées italiennes marchent plus rapidement vers le but auquel, dit-il, nous avons tous consacré notre vie. — Havas.

Madrid, 6 juin. — Les journaux démentent la nouvelle que la France ait demandé 10,000 hommes à Cuba, pour le Mexique. — Havas.

On a reçu d'Amérique, les nouvelles suivantes :

New-York, 28 mai. — Une grande bataille a eu lieu le 16, entre Grant, et toute l'armée confédérée sous les ordres de Pemberton. L'ennemi a perdu 4,000 hommes et 29 canons.

Après plusieurs autres engagements, Grant a réussi à bloquer Wicksburg.

L'amiral Porter est arrivé par la rivière Yazoo, pour combiner ses mouvements avec ceux de Grant. L'amiral a bombardé Wicksburg.

M. Vallandigham a été remis aux Confédérés près de Shelbyville, mais ceux-ci ne veulent pas, dit-on, le recevoir, à moins qu'il ne prête serment de fidélité à la Confédération du sud.

New-York, 30 mai. — Les Fédéraux ont

été complètement repoussés dans leur attaque contre Wicksburg. Ils ont perdu près de 5,000 hommes.

L'armée de Lee a commencé à passer le Rapahannock.

Les journaux du Sud assurent que Wicksburg peut tenir jusqu'à l'arrivée des renforts. — Havas.

Les derniers courriers d'Amérique apportent une nouvelle très-importante. Le général Banks, qui commande à la Nouvelle-Orléans, se serait emparé de plus de deux millions de balles de coton, et l'on s'attendrait à voir arriver en Europe un approvisionnement suffisant pour qu'une reprise, au moins partielle, des travaux pût avoir lieu dans les districts colonniers.

Nous savons de source certaine que les manufacturiers anglais font déjà des préparatifs dans cette espérance. (La France.)

Le journal le Monde emprunte à une lettre particulière d'Orizaba, du 25 avril, les nouvelles suivantes de Puebla, qu'on lira avec intérêt.

Nous n'avons que pas à pas, lentement et prudemment, et nous ne perdons que peu de monde.

La place est bien fortifiée; pendant une année entière, les ingénieurs allemands qui ont dirigé les travaux n'ont rien négligé pour la rendre digne du nom que lui ont donné d'avance les Mexicains: la Nouvelle Saragosse; et Ortega, qui la commande, est obéi aussi ponctuellement que le fut autrefois Palafox dans la cité espagnole. Du reste, rien n'est

## FAMILIÈRE.

## LE DERNIER AMOUR.

(Suite.)

En apercevant Micheline, Pascal s'arrêta comme suffoqué. Il se laissa tomber dans un fauteuil et essuya son visage tout inondé de sueur. Il y avait dans sa physionomie une telle expression de souffrance qu'il était impossible de n'en être pas frappé. Micheline lui prit les mains avec tendresse, elle lui fit entendre de si douces paroles, qu'il ne tarda pas à lui sourire d'un air heureux.

— Je craignais qu'il ne vous fût arrivé malheur, lui dit-il en étouffant un soupir. Mais nous voici: Dieu soit loué!

La journée, toutefois, s'écoula lentement, péniblement. Une contrainte indéfinissable pesait sur chaque parole, sur chaque action. La comtesse essayait en vain de provoquer à la gaité. Après un effort de bonne humeur, les yeux se voilaient, les fronts redevenaient graves, les âmes s'oppressaient de nouveau.

Pour échapper à cette pénible influence, on descendit au jardin, mais l'enclos de verdure et de fleurs sembla bientôt trop étroit pour que le cœur pût s'y dilater à

l'aise. On résolut alors d'aller demander un peu d'espace, de fraîcheur et de bien-être, aux ombrages du Luxembourg, tranquille oasis où l'esprit des solitudes étend toujours dans quelque repli charmant son empire bienfaisant et réparateur. Mais, hélas! un philosophe l'a dit: « Vainement on change de lieux, on ne change pas de cœur. »

Sous les hauts maronniers du parc comme sous les arbrisseaux du jardin, nos promeneurs ne cessèrent de marcher côte-à-côte avec leurs préoccupations et leurs ennuis.

Micheline s'arrêta un moment pour contempler une magnifique corbeille de campanules, de chrysanthèmes et de digitales. Mme Angèle se trouva seule avec Pascal et lui dit :

— J'ai parlé à notre chère enfant.

Kersaint tressaillit.

— Que vous a-t-elle répondu? demanda-t-il avec effort.

— Qu'elle réfléchirait jusqu'à demain.

— Et demain elle aura pris une résolution?

— Elle me l'a promis.

— C'est plus que je n'espérais. Merci!

La soirée se passa moins tristement qu'on ne s'y attendait. Vers dix heures, Pascal regagna sa mansarde, laissant ensemble la comtesse et l'orpheline. Au mo-

ment de partir, Mme Angèle embrassa la jeune fille, puis d'un ton empreint d'un peu de solennité :

— Pensez-y sérieusement, dit-elle: il s'agit de votre avenir et du bonheur d'un honnête homme.

— J'y penserai sérieusement, madame, répondit la jeune fille d'une voix qui fléchissait sous l'émotion.

Elle ne se coucha pas. Elle passa la nuit, les yeux fixés au ciel ou le front dans les deux mains, à réfléchir aux étrangetés de sa situation. Deux voix s'élevaient tour à tour en son âme et tentaient de résoudre le problème. L'une était celle de l'amour, l'autre celle de la reconnaissance.

La première lui rappelait éloquentement les fraîches impressions du passé, les plus tendres souvenirs de sa jeunesse. Elle lui répétait avec ardeur: Si tu veux être heureuse, épouse Flavien! — La seconde, au contraire, lui parlait d'un ton triste et doux des adversités ressenties, des bienfaits reçus, des chagrins consolés. Elle lui disait avec onction: Si tu veux être généreuse, épouse Pascal Kersaint!

Longtemps ces deux voix hostiles luttèrent entre elles avec opiniâtreté sans que l'une parût l'emporter sur l'autre dans le cœur de Micheline. Ballottée, en effet, entre ces deux inspirations contraires, elle s'efforçait de prendre un parti sans y pouvoir parvenir.

Comme elle était en proie à de si fatigantes perplexi-

tés, elle se laissa tomber dans un fauteuil; peu à peu sa tête se renversa; ses paupières, comme deux ailes qui palpitent, s'abaissèrent sur son regard déjà voilé, et elle s'endormit.

Dans son sommeil, elle vit sa mère en rêve. Sa mère la couvrait de baisers, l'inondait de larmes et lui disait avec une sollicitude inquiète: — Crois-moi, Micheline, sois la femme de celui qui m'a donné une sépulture et l'a sauvé la vie! Flavien est jeune, aimable, léger, vite il se consolera de l'abandon. Pascal, lui, a atteint l'âge des sentiments irremédiables; il garderait toujours en son cœur le trait fatal qui y a pénétré!

Si ce rêve n'eût visité qu'une seule fois le sommeil de Micheline, elle n'y eût sans doute prêté qu'une attention distraite. Mais il revint plus expressif, plus saisissant encore. Aussi, lorsqu'elle se réveilla, une émotion superstitieuse emplissait-elle sa poitrine. Elle résolut de se soumettre à l'autorité du conseil maternel.

— Adieu! murmura-t-elle en soupirant, adieu mes amours du pays natal! je renonce à vous! Pourtant je vous aimais bien, douces chimères de ma jeunesse, et je vous eusse aimées toute ma vie! Mais l'âme de ma mère m'a dicté mon devoir, et je dois vous sacrifier à la vertu!

La comtesse arriva de bonne heure.

comparable à l'ardeur de nos soldats; plus d'une fois on a dû sonner la retraite, dans la crainte de les voir se précipiter dans quelque guet-apens.

Mais la petite guerre, comme l'appellent les troupes, doit avoir enfin son terme, et notre correspondant n'hésita pas à prédire pour la fin de mai une attaque vigoureuse et décisive. Nos soldats disent « une poussée. »

Le soldat mexicain, familiarisé depuis quarante ans avec la guerre de clochers, brave les meilleurs soldats avec son fusil, lorsqu'il se trouve abrité par les murs de maisons crénelées, tandis que, dès qu'il sent la pointe des baïonnettes, il crie merci, ce dont la prise récente du Carmen, le 19 avril, vient d'offrir une nouvelle preuve.

Reportons-nous maintenant un instant à l'attaque du Carmen. Là encore, par une manœuvre savante, on est parvenu à faire refluer un grand nombre de Mexicains, dont 1.500 au moins sont restés sur le carreau, tandis que les assaillants ont à peine perdu 50 hommes tués ou blessés. Ajoutons qu'après la prise de la caserne et du Pénitencier, l'ardeur de nos soldats était telle, qu'on a eu toutes les peines du monde à les faire revenir sur leurs pas, tant ils étaient lancés. Sans doute c'est la crainte des mines ou de quelque ambulance dans le labyrinthe inextricable de rues tortueuses et mal conçues, comme autrefois à Rome, à la porte de Saint-Pancrace, qui a retenu le général en chef.

Au reste, une preuve, décisive que nos affaires marchent bien, c'est l'offre répétée qui a été faite par la garnison de capituler; mais cette offre a été repoussée, par la raison fort simple que l'on veut avoir dans Ortega et son état-major des otages pour répondre de la vie et de la fortune des Français laissés à la merci de Juarez à Mexico. — Dès les premiers jours, Ortega avait rêvé qu'on serait trop heureux de lui donner la clef des champs pour pouvoir entrer à Puebla, mais il s'est étrangement mépris, car il faut que lui et les siens répondent des meurtres, des spoliations et en général de toutes les violences qu'ils ont exercées de compte à demi avec leur compère Juarez sur les Français.

Notre nation n'ira pas plus loin, car personne plus qu'elle n'honore la bravoure; mais elle veut prouver une bonne fois à tous ces peuples à demi sauvages, qui ne connaissent que la force, que son bras sait atteindre les coupables, si éloignés qu'ils soient. Puebla tombé, Mexico ne résistera pas; nous verrons alors si la France ne cherchera pas à tirer parti de cette contrée, une des plus magnifiques et des plus riches de la terre. Il nous semble qu'elle en a trop chèrement acheté le droit pour se renfermer une fois de plus dans cet axiome aussi mais qu'il est célèbre: « La France est assez riche pour payer sa gloire! »

Le bruit court qu'un certain nombre de navires de guerre vont recevoir l'ordre de se tenir prêts à partir pour le Mexique. (La France.)

#### RÉPONSE A LA LETTRE DE M. ROULAND.

On nous saura gré de reproduire l'excellent article publié par l'Union, de Paris, sous la signature de M. Henry de Riancey, en réponse à la lettre de M. le ministre Rouland aux évêques signataires de la Consultation.

La lettre qu'on vient de lire nous paraît et paraîtra à l'opinion publique l'un des actes les plus graves qui soient depuis longtemps émanés du ministère des cultes. Tout rompu que nous soyons aux étonnements en pareille matière, nous ne dissimulons pas qu'il nous a singulièrement surpris. Hâtons-nous d'ajouter qu'il nous a plus profondément frappés encore par la forme qu'il revêt et par les conséquences auxquelles il tend.

Dans la forme, cet acte accuse un sentiment de déplaisir qui ne prend pas même la peine de s'atténuer par les précautions et les ménagements du langage.

Dans le fond, il n'irait à rien moins qu'à contester aux évêques l'exercice des droits les plus ordinaires et les plus simples dont jouissent encore tous les citoyens français.

Ne nous arrêtons pas aux griefs que M. le ministre des cultes articule, comme en passant, et qu'il déclare ne point vouloir « examiner ». Ces griefs, en effet nous échappent, nous ne comprenons pas bien comment, à propos des « devoirs électoraux », les évêques ont pu être coupables de « ne pas parler de ce qui est dû à l'Empereur ». Et nous avons quelque peine à admettre que ce soit un crime de leur part d'avoir engagé les électeurs à se rendre au scrutin pour y soutenir les candidatures favorables à la liberté générale, à la liberté religieuse, au maintien de cette souveraineté temporelle du Saint-Siège que notre armée défend à Rome. Est-ce que ces recommandations qui forment « le fond de l'écrit épiscopal », pour employer les mots de M. le ministre, seraient de nature à le « trop affliger »?

Mais venons au « caractère extérieur » qui semble à M. Rouland « contraire aux obligations de l'épiscopat ».

Sans demander jusqu'à quel point le ministre des cultes peut se croire meilleur juge que les évêques eux-mêmes, des « obligations de l'épiscopat », nous remarquerons que la circulaire tombe, dès le début, dans une confusion que les évêques eux-mêmes avaient eu le plus grand soin de prévenir. M. Rouland paraît se figurer que les vénérables signataires de la « réponse à diverses consultations » ont agi comme évêques et dans l'exercice de leur juridiction canonique; juridiction qui est exclusivement limitée à l'étendue de leurs diocèses

respectifs, et dont les actes se manifestent par des mandements, instructions et lettres pastorales. Or, c'est précisément ce que les sept évêques n'ont pas fait; c'est ce qu'il ont nié, ni pu, ni voulu faire.

La matière n'était ni canonique, ni disciplinaire, ni dogmatique; elle était purement politique et morale. Les évêques n'ont pas été consultés comme maîtres et docteurs de la foi, et ils n'ont pas répondu à ce titre. Ils ont été consultés comme citoyens et ils ont répondu comme tels.

Or, peut-on leur nier le titre de citoyens? Peut-on leur refuser l'exercice de tous les droits attachés à ce titre? Le caractère sacré dont ils sont revêtus et l'autorité de respect dont ce caractère les entoure, les placent assurément à un degré considérable dans l'estime et dans la confiance publique. Comment songerait-on à les priver, précisément à cause de cette vénération, de la liberté de conseil qui appartient à tout le monde?

Quelques individus peuvent dans un journal, dans une affiche, dans une brochure, donner leur avis sur les intérêts les plus sacrés du temps présent. Sept ou huit évêques ne le pourraient pas?

Des juriconsultes se rassemblent, délibèrent en commun sur les demandes d'un ou de plusieurs consultants, rédigent et publient leurs consultations. Des prélats, également consultés, se verraient interdire la délibération et la réponse?

De tous les points du territoire, des particuliers peuvent interroger tous les barreaux de France, sans distinction de juridiction civile, commerciale ou criminelle, et cela pour le plus vulgaire intérêt. Et pour un intérêt de premier ordre, des catholiques, laïques ou prêtres, ne pourraient pas prendre l'avis d'un, de plusieurs ou même de tous les évêques? Une consultation collective de tous les évêques de France et de Navarre sera publiée sans que nul pouvoir judiciaire ou politique ait seulement l'idée de s'en étonner. Et une réponse de sept évêques ne saurait paraître dans un journal ou dans une brochure sans que le ministre des cultes y voie un manquement aux obligations de l'épiscopat, un « excès de pouvoir » et un abus qui « désormais » appellerait la répression?

Les évêques n'ont-ils donc pas les mêmes droits que le dernier des citoyens?

M. le ministre semble surpris que les évêques aient employé « le retentissement des journaux ». D'abord, en fait, la « Réponse » a été imprimée en brochure, et sur papier timbré, comme tout écrit politique; il y a l'usage du droit qui appartient à tout Français de publier ses opinions en se conformant aux lois. Les évêques sont-ils déstitués de ce droit? Ne leur est-il pas permis de faire imprimer leur pensée politique, en se soumettant aux exigences même fiscales des décrets existants?

Dans quelle partie de la législation cet ostracisme est-il prononcé?

Et quant aux journaux, quel texte légal leur interdit de reproduire, à leurs risques et dans le cercle rigoureux des prescriptions qui leurs sont imposées, les avis des évêques comme ils le peuvent faire pour les avis de toute personne française ou étrangère?

En un mot, le droit commun, déjà si restreint, de la publicité des opinions, n'existe-t-il pas pour les évêques, en matière politique?

Chacun pourra « interpellier la France » entière par le retentissement des journaux; les évêques seuls seront-ils exclus de cette liberté?

M. le ministre voudrait restreindre au diocèse la permission qu'aurait un évêque de « prêcher le devoir électoral ». En fait de « devoirs », les évêques n'ont à « prêcher » et ne « prêchent » que des devoirs de religion, en fait de juridiction religieuse, ils n'ont de pouvoir que dans leurs diocèses. Mais en fait de droit électoral, ils ont comme tous les autres citoyens, la liberté de « conseiller » ce qui leur semble le meilleur non seulement à leurs diocésains, mais à tous les Français qui voudront ou les consulter ou les écouter. La « publicité, ici, peut-être aussi « universelle » que le suffrage lui-même.

En quoi cette « publicité » toute civile constituerait-elle la moindre entreprise sur la compétence des autres évêques? Les autres évêques ne sont-ils pas maîtres d'en user à leur tour, soit pour appuyer soit pour combattre les opinions de leurs vénérables collègues?

En quoi l'acte des sept évêques comporte-t-il un « excès de pouvoir contre l'Etat »? « L'Etat » est-il investi d'un « pouvoir » quelconque qui soit contraire à la libre manifestation des convictions d'un ou de plusieurs citoyens, ces citoyens fussent-ils évêques? Et quel excès « de pouvoir » commet-on donc en invitant les électeurs à se présenter au scrutin ou à s'en abstenir, à favoriser ou à repousser telles doctrines émises ou rejetées dans telles ou telles candidatures?

Mais, répond M. le ministre des cultes, « nos lois ne permettent pas à sept évêques de « délibérer » en commun et de « former ainsi » une espèce de concile particulier qui usurpe « le droit de distribuer dans les journaux des consultations politiques à tout l'empire français ». Ne soulevons pas ici — car elle n'y est nullement impliquée et on connaît à ce sujet notre doctrine — la question de la liberté des délibérations et des conciles. Bornons-nous à dire qu'il ne s'agit en quoi que ce soit d'un « concile », concile particulier, concile par édit, etc. Un concile ne traite que de matières religieuses; et M. le ministre en convient, la délibération et la « consultation » sont ici affilées purement « politiques ». Nos « lois », c'est-à-dire les articles organiques de l'an X,

— Eh bien! Micheline, demanda-t-elle, avez-vous réfléchi?

— Oui, madame, répondit la jeune fille: je serai la femme de Pascal Kersaint.

#### XIII.

Micheline avait un caractère bien trempé, elle était ferme dans ses résolutions. Lorsque Pascal vint échanger d'elle la confirmation de ce que lui avait annoncé la comtesse, elle n'hésita pas à lui répondre:

— Je suis prête à devenir votre femme.

— Je ne me souviens pas, répondit-il d'une voix profondément émue, d'avoir jamais ressenti un aussi grand bonheur!

On convint que le mariage se ferait promptement. Micheline devait abandonner sa place pour se livrer sans retard aux préparatifs de la solennité. Il fut décidé ensuite qu'après la célébration, Kersaint et sa femme partiraient pour la Bretagne où ils iraient s'agenouiller sur la tombe de Micheline Chabry. C'était la jeune fille elle-même qui avait provoqué cette résolution; elle voulait sans doute appeler sur son obéissance superstitieuse l'invisible bénédiction de sa mère.

Ces projets arrêtés, elle se sentit à l'âme une oppression étrange: elle pâlit, ses yeux se mouillèrent, son front se contracta. Pour cacher ce qu'elle ressentait, elle

alla s'accouder à l'appui de la fenêtre du salon. Presque aussitôt elle aperçut un jeune homme qui s'avancit dans une allée du jardin. Alors, effarée, haletante, elle s'élança hors de l'appartement, laissant Mme Angèle et Pascal stupéfaits de cette brusque sortie.

Arrivée sous le vestibule, elle se trouva en face de Flavien qu'elle saisit par la main et qu'elle entraîna sous la tonnelle de chèvre-feuille. Là, elle s'assit, et après avoir fait à toute son énergie un appel désespéré, elle déclara résolument au jeune homme qu'il devait renoncer à l'union projetée entre elle et lui.

Flavien demeura interdit. Il ressaisit cependant sa liberté d'esprit et demanda la cause d'un changement si imprévu.

— Je viens de disposer de ma vie, répondit-elle. J'épouse M. Pascal Kersaint.

Il y a de terribles coups de foudre.

— C'est impossible! s'écria Flavien, les yeux hagards.

— C'est la vérité.

Il se fit alors un long silence durant lequel, agité de sentiments tumultueux, le malheureux jeune homme ne savait s'il lui fallait céder à l'indignation, à la raillerie ou au désespoir. Il se maîtrisa néanmoins, et d'un ton sec:

— Puisqu'il en devait être ainsi de mes plus légitimes espérances, dit-il, pourquoi m'avez-vous engagé à vo-

nir? Était-ce pour me jeter insolemment cette nouvelle au visage?

Michel ne poussa un cri.

— Oh!... murmura-t-elle avec angoisse. Hier encore, j'ignorais que, à l'heure où je vous parle, je ne m'appartiendrais plus!

— Soit, répliqua amèrement Flavien... En tout cas, il ne me reste plus rien à faire ici, et je me retire... Soyez heureuse! Adieu!

Comme il s'éloignait hautain et dédaigneux, Micheline l'arrêta par un geste rapide.

— Que me voulez-vous? lui demanda-t-il en la courrant d'un regard glacé.

— Je veux que vous me pardonniez, balbutia-t-elle. Je veux que vous me quittiez sans avoir l'ironie aux lèvres et la haine au cœur.

— Eh! que vous importe! est-ce qu'on se préoccupe des chagrins qu'on cause à ceux qu'on n'aime pas, à ceux qu'on n'a jamais aimés?... Mais, à propos, poursuivit-il d'un ton dur et méprisant, il est donc bien riche, ce M. Pascal Kersaint!

Micheline se leva violemment.

— Flavien! Flavien! s'écria-t-elle, haïsez-moi, puisque vous êtes sans pitié! mais ne m'injuriez pas, je vous le défends!

Il y avait dans ce cri de l'honneur une si imposante

majesté que Flavien courba la tête malgré lui. Il cacha son visage dans ses deux mains et fondit en larmes.

— Ah! murmura-t-il, j'étais loin de m'attendre à une telle trahison!

La jeune fille se sentit remuée jusqu'au fond de l'âme. Elle courut à Flavien et le ramena sous la tonnelle. Mais alors elle chercha vainement des consolations à lui adresser. Sa présence d'esprit l'avait abandonnée, son cœur dévaillait, à peine put-elle articuler quelques mots sans suite. Par un effort suprême Flavien domina de nouveau son émotion.

— Pourquoi consentez-vous à épouser cet homme? demanda-t-il.

— Pour payer une dette de reconnaissance, répondit-elle.

— Injustice et folie! car cette dette de reconnaissance est primée par une dette plus sacrée encore, pour la dette de notre amour! Ne vous en souvenez-vous plus?

— Hélas! que vous dirai-je? Il est des fatalités qui nous poussent malgré nous hors des voies préférées. Plai-vez-moi, Flavien, mais ne me maudissez pas!

— Je ne vous plains ni ne vous maudis, mademoiselle. Je vais vous oublier.

— Oui! oubliez-moi! oubliez-moi! Je l'ai mérité!...

Moi, je ne vous oublierai peut-être jamais!

Ces dernières paroles s'étaient échappées si rapidement des lèvres de Micheline, que la pauvre enfant n'a-

auxquels M. le ministre fait allusion, ne sauraient donc être invoquées dans le cas présent : ou plutôt nos « lois », c'est-à-dire celles qui règlent les droits politiques des citoyens, sont toutes en faveur des sept évêques. Ces « lois » qui ne ferment ni l'accès du scrutin, ni la voix de la presse, ni les moyens de la « publicité universelle » aux évêques, leur assurent, au contraire, dans des bornes fort étroites sans doute, mais enfin dans des bornes qui existent encore, le droit de penser, de parler et d'écrire, et même « de donner des consultations politiques à tout l'empire français. » Cela peut plaire ou déplaire ; cela est, et cela est légal.

Les sept évêques ont donc, selon nous, usé de la plus vulgaire, de la plus légitime liberté, et les « principes du droit public », comme ceux du droit privé, les protègent de leur égide.

Les paroles comminatoires par lesquelles M. Rouland termine sa circulaire, nous paraissent donc tomber à faux. Sans compter qu'en compulsant, avec une attention depuis plus de vingt ans exercée à cette vigilance, l'arsenal entier de nos législations diverses, il nous est impossible de voir comment, par quels moyens légaux, en vertu de quel texte et sous quelle sanction « le gouvernement » parviendrait à exécuter ce à quoi « il est fermement résolu » à savoir : « interdire désormais la publication par la voie de la presse, de toute délibération émanant d'évêques assemblés sans autorisation légale » uniquement pour s'occuper de donner des réponses à des « consultations politiques » touchant l'exercice du droit électoral.

HENRY DE RIANCEY.

Cette même thèse est soutenue par un journal qui est bien loin pourtant de partager les sentiments de l'Union et de défendre les mêmes principes politiques et religieux. Mais, avec une impartialité qui l'honore et que d'autres auraient dû imiter, le Temps n'hésite pas lui-même, anti-catholique, à prendre, au nom de la justice et du sens commun, la défense d'évêques catholiques contre les prétentions de M. le ministre des cultes.

M<sup>r</sup> l'archevêque de Tours a adressé également à M. Rouland, une lettre, qu'a publié, hier, le journal la France.

Les élections du Loiret ont donné lieu à la protestation suivante :

#### Elections législatives de 1863.

A messieurs les membres composant la commission du recensement général des votes pour le département du Loiret.

Le soussigné vous prie, messieurs, de vouloir bien consigner au procès verbal de recensement sa protestation contre la validité de l'élection de M. le duc de Tarente, dans la 2<sup>e</sup> circonscription du Loiret.

Il se réserve d'apporter devant le Corps législatif la preuve que cette élection n'a été obtenue qu'au moyen de manœuvres abusives et déloyales.

Dans un grand nombre de communes de la circonscription, des maires, gardes champêtres et autres agents de l'autorité, ont, le dimanche 31 mai, au moment de l'ouverture du scrutin, et pendant toute la journée, répandu et propagé le bruit mensonger que le soussigné, candidat au Corps législatif, avait été arrêté le vendredi précédent, à la suite d'une tentative d'envahissement de l'hôtel-de-ville d'Orléans, à la tête de quatre ou cinq cents émeutiers ; qu'il était en prison ; que la ville avait été mise en état de siège, et que, dans une pareille situation, il était inutile et même dangereux de voter pour M. Pereira ; et, à l'appui, ils ont donné publiquement lecture d'une partie isolée d'un article du Journal du Loiret, publié la veille et répandu à profusion, par extraits, dans l'étendue entière de la deuxième circonscription, ladite partie commençant par ces mots : Hier, à une heure de l'après-midi, etc.

Cette manœuvre, qui n'a que trop bien réussi sur l'esprit crédule des habitants de la campagne, a évidemment entaché la sincérité de l'élection de M. le duc de Tarente.

Le soussigné se propose en conséquence de demander au Corps législatif l'annulation de cette élection, ou, en tout cas, une enquête sur les circonstances qui l'ont précédée et accompagnée. C'est pourquoi il requiert l'insertion de la présente protestation au procès-verbal de recensement.

Et il saisit l'occasion de vous offrir, messieurs, l'assurance de ses sentiments les plus distingués.

ALFRED PEREIRA,  
ancien préfet du Loiret.

Orléans, 3 juin 1863, 11 h. du matin.

Cette protestation a été annexée au procès-verbal de la commission de recensement, qui en a donné acte à M. Pereira.

### Nouvelles Diverses.

On ne sait rien encore, dit un correspondant de la France centrale, des résolutions qui ont été prises dans le conseil extraordinaire des ministres tenu à Fontainebleau, mais les bruits de modification du cabinet persistent et on parle d'un remaniement presque complet.

Bien entendu il y a deux versions. L'une fait partir avant tout M. de Persigny, que l'on remplace par M. Baroche ou par M. Piétri. L'autre maintient au contraire M. de Persigny. Où est la vérité ? Peut-être ni d'un côté ni de l'autre.

Cependant on s'accorde à considérer comme

avait pas eu le temps d'y réfléchir. Elle n'en comprit toute la gravité qu'en remarquant l'effet étrange qu'elles produisaient sur Flavien. Il venait de s'opérer en lui comme une révolution ; ses yeux s'étaient illuminés, une effluve sanguine avait empourpré ses joues, le frémissement railleur de son visage avait fait place à l'expression d'un sentiment exalté.

— Ah ! tenez, Micheline, s'écria-t-il, votre âme tout entière vient d'éclater dans un mot ! Oui, vous m'aimez et vous ne m'oublierez jamais ! Est-ce qu'il en peut être autrement ? Est-ce qu'on divorce ainsi avec les plus intimes souvenirs de la jeunesse ? Est-ce qu'on répudie ainsi les plus profondes impressions du cœur ? Sachez-le, il n'y a qu'un fiancé pour vous, et ce fiancé, c'est moi ! Gardez-vous d'en épouser un autre, car vous commettriez un acte coupable, insensé, monstrueux ; car vous emporteriez mon image jusqu'au chevet du lit nuptial !

Ah ! renoncez, renoncez à l'instant au dangereux projet d'égoïsme que vous avez conçu. S'il est au si noble que vous le proclamez, votre bienfaiteur comprendra qu'il est un sentiment plus légitime que la reconnaissance, et c'est l'amour ! Pour acquiescer un droit de plus à votre affection, il s'empressera de mettre votre main dans la mienne et vous dira courageusement : — Au prix même de mes plus chères espérances, Miche-

line, soyez la femme de Flavien !

Il continua de s'exprimer avec cette véhémence, avec cet entraînement. L'orpheline l'écoutait sans l'interrompre. Elle subissait sans doute le magnétisme de la parole aimée, et l'on eût pu croire qu'elle allait céder. Cependant il n'en fut pas ainsi. Elle rompit elle-même le charme et répondit en rouissant sa voix :

— Ma parole est donnée, elle est irrévocable.

— Alors, je vous le déclare : M. Kersaint saura que vous vous sacrifiez !

Micheline sourit avec une indicible mélancolie.

— A quoi bon ? dit-elle, j'aurais la force, s'il le fallait, d'affirmer le contraire.

La comtesse et Pascal apparurent à l'entrée de la tonnelle. La jeune fille se leva, et, recueillant toute sa fermeté, elle dit avec une lenteur émue :

— Je vous ai parlé d'un ami de mon enfance, de M. Flavien Locmaria. Le voici... Fidèle au souvenir de notre amitié d'autrefois, il vient me la rappeler ; il fait plus encore : il m'offre de la consacrer en m'épousant. Cette démarche, je l'avoue, me touche profondément. Elle est pour moi un insigne honneur. Mais que puis-je y répondre, sinon que je ne m'appartiens plus ? C'est ce qui vient d'avoir lieu. Je remercie donc de nouveau M. Flavien, et j'ai le regret de lui répéter : il est trop tard. (La suite au prochain numéro.)

certaine et comme très prochaine la retraite du maréchal Randon, dont le portefeuille passera au maréchal Niel, dit-on ; et M. Rouher paraît devoir être appelé au rôle de défenseur du gouvernement à la Chambre, combinaison qui ferait enfin échoir le portefeuille des travaux publics aux mains de M. Haussmann.

Attendons la confirmation de tous ces bruits avant d'y ajouter foi.

— Les journaux anglais annoncent que la santé du roi des Belges inspirerait de nouveau de sérieuses inquiétudes.

### Chronique Locale.

La Fête-Dieu a été célébrée dimanche avec la même pompe, le même entrain que les années précédentes. Le temps, cependant, a été très-mauvais ; à neuf heures et demie seulement la procession a pu se mettre en marche, et elle a été faite sans qu'aucune averse ne l'ait troublée.

Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber toute la matinée, les rues que devait traverser le Saint-Sacrement étaient décorées avec un goût parfait, et une grande quantité de guirlandes, aux formes les plus variées, aux couleurs les plus vives.

Les autorités civiles et militaires marchaient à la suite du dais et étaient accompagnées d'une foule nombreuse de fidèles.

L'escorte était formée par un piquet du château, un escadron de l'École.

La musique de l'École s'est fait entendre à plusieurs reprises pendant la marche de la procession.

Il faut espérer que dimanche prochain le temps sera plus favorable et que chaque paroisse pourra déployer en toute sécurité ses plus beaux ornements.

On parle déjà d'un magnifique reposoir militaire qui sera élevé vis-à-vis l'École de cavalerie, sur le passage de la procession de Saint-Nicolas.

Le Moniteur fait connaître que les candidats inscrits pour le concours d'admission à l'École militaire de Saint-Cyr et qui appartiennent aux départements de Maine-et-Loire, de l'Orne et de la Sarthe, devront faire les compositions écrites les 10 et 11 juin prochain, à l'École militaire de la Flèche.

Un concours est ouvert à Paris pour l'emploi de chef de l'atelier de tours et modèles de l'École d'Arts et Métiers d'Angers. Il aura lieu le 12 juillet prochain. Le programme des connaissances exigées est distribué à l'École. Les demandes d'admission au concours doivent être adressées au ministre.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Il y a deux jours, ou plutôt il y a deux nuits, un des wagons destinés à transporter les prisonniers, amenés de Saumur à Orléans un réclusionnaire fraîchement évadé et plus fraîchement repris.

Les deux gardiens commis à la garde du prisonnier entendant leur homme rouler, se trouvèrent pris d'une insurmontable envie d'en faire autant. Après le rire et le baillement, rien n'est plus communicatif que le sommeil.

Les braves gens se renoncèrent donc dans l'angle du compartiment et partirent pour le royaume des songes. Il paraît que le voyage fut long : cent kilomètres de chemin de fer à peu près. Le prisonnier qui ne dormait que d'un sommeil de gendarme — un œil ouvert — profita de ce que les gardiens souffraient du sommeil de l'innocence, pour prendre la clé de la portière, ouvrir sa prison royale et s'élançer à terre.

Le jour allait paraître, et comme noir homme n'était pas tout à fait assez vertueux pour aimer passionnément à voir lever l'aurore, il préféra lever le pied et tirer au large.

Où est-il allé ? Le dieu des voleurs et lui seul le savent ; mais il est peut-être en ce moment à la foire d'Orléans, car avant de quitter ses

gardiens il a allégé leurs poches de 70 fr. et d'un képi. Qui sait ? Nous l'avons peut-être coudoyé hier au cirque Boulors ou chez Moutette.

Lundi dernier 1<sup>er</sup> juin, quelques habitants de Mont Jean s'aperçurent que le tablier du pont brûlait. Ou accourut et on s'empressa d'éteindre le feu qui n'avait encore brûlé que quelques planches. On croit qu'un fumeur imprudent, après avoir allumé sa pipe, aura jeté son allumette enflammée qui sera tombée entre deux planches, et que le commencement d'incendie aura ainsi eu lieu.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

### Dernières Nouvelles.

Cracovie, 7 juin. — Le 31 mai, à Goscirad (palatinat de Lublin), Lelewel a repoussé une attaque des Russes en leur faisant subir des pertes considérables. Les Polonais ont eu 15 tués et 18 blessés.

Les bulletins officiels russes parlent d'une rencontre où 200 Polonais auraient été tués tandis que les troupes impériales n'auraient perdu qu'un seul homme. — Havas.

Avec le numéro du 6 JUNE COURANT les abonnés de l'Illustration recevront le n<sup>o</sup> 7 du Paris Nouveau illustré. Ce numéro contient :

Réedification de la Fontaine de Médecis. — Carrefour Soufflot. — Nouvelle façade du lycée Saint-Louis. — L'École des Mines. — Le rond-point des Champs-Élysées. — Les nouvelles écuries de l'Empereur. — Église Saint-François-Xavier. — La rue de l'Élysée. — Nouvel hôtel du Jockey-Club. Embellissements du bois de Vincennes.

Gravures : Révers de la Fontaine de Médecis. — Vue du carrefour Soufflot. — Façade du lycée impérial de Saint-Louis. — Façade et bâtiments neufs de l'École impériale des Mines. — Décoration du rond-point des Champs-Élysées. — Les nouvelles écuries de l'Empereur. — Abside de l'église de Saint-François-Xavier. — Façade de l'église Saint-François-Xavier. — La rue de l'Élysée. — Hôtel du Jockey-Club. — Plan des embellissements du bois de Vincennes.

Le Paris Nouveau, paraissant au fur et à mesure des embellissements et changements qui se font dans Paris, formera un magnifique volume de 3 à 400 pages, dont moitié en gravures.

Les sept numéros parus seront envoyés gratuitement à tout souscripteur d'un abonnement d'un an à L'ILLUSTRATION, dont le prix est de TRENTE-SIX FRANCS PAR AN.

L'Administration envoie gratuitement, comme spécimen, un numéro du journal à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

#### Marché de Saumur du 6 juin.

Froment (h. 77 k.)	19 93	Huile de lin.	60 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	19 15	Paille hors barrière	28 66
Seigle . . . . .	11 —	Foin . . . . .	60 76
Orge . . . . .	10 —	Luzerne (les 750 k)	58 50
Avoine (entrée) . . . . .	8 75	Graine de trèfle . . . . .	54 —
Fèves . . . . .	12 —	de luzerne. . . . .	70 —
Pois blancs . . . . .	18 —	de colza. . . . .	—
— rouges . . . . .	14 —	de lin . . . . .	—
Cire jaune (50 kil.)	160 —	Amandes en coques (l'hectolitre).	—
Huile de noix ord.	70 —	— de chenevis . . . . .	65 —

#### COURS DES VINS (1).

Coteaux de Saumur 1862.	1 <sup>re</sup> qualité	120 à 140
Orléans, envir. de Saumur, 1862	1 <sup>re</sup> id.	85 à 90
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80 à 85
Saint-Léger et environs 1862.	1 <sup>re</sup> id.	75 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	65 à 70
Le Puy-N. et environs 1862.	1 <sup>re</sup> id.	75 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	60 à 65
La Vienne, 1862.	1 <sup>re</sup> id.	55 à 60

#### ROUGES (3).

Souzay et environs 1862.	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 100
Champigny, 1862.	1 <sup>re</sup> qualité	120 à 140
Id.	2 <sup>e</sup> id.	120 à 140
Varrains, 1862.	1 <sup>re</sup> id.	80 à 90
Bourgneil, 1862.	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	90 à 100
Restigny 1862.	1 <sup>re</sup> id.	85 à 90
Chanon, 1862.	1 <sup>re</sup> id.	90 à 95
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80 à 85

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

# LES PLUS RÉCENTES NOUVEAUTÉS ARTISTIQUES . Ornement des Salons. Récréation des Familles.

ON PEUT SE PROCURER

Jusqu'au 22 Juin (Midi)

12 fr.

L'UN DES QUATRE OBJETS ARTISTIQUES SUIVANTS,

Venant de paraître,

Accompagnés chacun d'une grande Prime gratuite:

UN NUMERO D'OBLIGATION DE 100 FR.

DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE,

PARTICIPANT AU TIRAGE DU 22 JUIN PROCHAIN

Et dont les Lots sont :

100,000 — 50,000 — 20,000 fr.

- MAGNIFIQUE ALBUM** contenant 50 encadrements pour photographies, couvert en maroquin de toutes nuances, avec grand relief, deux fermoirs à grandes pattes richement dorés.
- NEUF CARTES** photographiques à choisir dans les 16 collections suivantes : Célébrités contemporaines, 521 portraits (sur la même carte). — Famille impériale, 7. — Famille de l'empereur, 35. — Ministres, 14. — Maréchaux, 8. — Généraux, 120. — Amiraux, 13. — Epi-copat, 40. — Louis XVI et la famille royale, 6. — Leurs descendants, 6 (portraits séparés). — Auteurs et Compositeurs, 72. — Sommités (dames), 49. — Théâtre italien, 12. — Opéra (danse), 57. — Célébrités anglaises, 18. — Célébrités espagnoles, 56.
- MONOCLE ÉLÉGANT à oculisse** (breveté) se mettant ainsi au point de vue de chaque observateur pour grossir et animer les photographies — avec fermoir et compartiment pour cartes, couvert en maroquin de toutes nuances, et constituant non-seulement la dernière nouveauté du genre la plus en vogue, mais encore la plus parfaite.
- SUPERBE PARISSIEN** romain (à l'usage de tous les diocèses), véritable chef-d'œuvre typographique sortant des ateliers de M. A. Maître, — reliure riche et nouvelle en maroquin de toutes couleurs, titre en chromo, gravures très-fines, deux fermoirs argent vieux, tranches de couleur avec semis d'étoiles d'or, ORNE du portrait photographié de N. S. P. le Pape, disposé par nos soins.

**FAVEUR EXCEPTIONNELLE:** Les Souscripteurs qui prendront les quatre objets ci-contre, et qui enverront par conséquent 48 fr., recevront gratuitement, en outre des primes afférentes à chaque objet, une quittance d'abonnement d'un an, à partir du jour de la Souscription; à un des plus élégants journaux de modes: la Toilette de Paris, fondé et dirigé par M. Phillipon, paraissant tous les quinze jours, et donnant, dans chaque numéro, une gravure de modes, dessinée par Comte-Cally, coloriée et retouchée à la gouache, et, en outre d'une rédaction très-soignée, des patrons de vêtements, de broderies, et des planches de détail de lingerie et de chapeaux.

POUR RECEVOIR immédiatement et FRANCO, soigneusement emballés, les Objets ci-dessus, ainsi que les PRIMES — Envoyer, d'ici au 22 Juin, midi, — en MANDATS ou Timbres-Poste, — la SOMME de 12 fr. par chaque Objet demandé, à M. H. LARIVIERE, éditeur, 14, rue Saint-Marc, à Paris.

## ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Étude de M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> RULLIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

## VENTE DE BIENS DE MINEURS

Situés à Doué-la-Fontaine.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RULLIER, le dimanche 5 juillet 1863, à midi.

### DÉSIGNATION.

1<sup>o</sup> Une maison, située ville de Doué-la-Fontaine, petite rue du Champ-de-Foire, composée de diverses pièces au rez-de-chaussée et au premier étage, servitudes, cour, joignant au midi et au couchant la petite rue du Champ-de-Foire.

2<sup>o</sup> Deux caves et caveaux, sous le jardin de M. Vallée et la cour de M. Champiré.

Mise à prix, outre le service d'une rente perpétuelle de 250 fr., ci 4,500 fr.

La vente a été ordonnée par jugement du tribunal civil de Saumur, rendu sur requête, le 13 mai 1863, enregistré, poursuite et diligence de Louis Riet, pour suite et diligence de M<sup>e</sup> Bodin, pour avoué.

Agissant comme tuteur naturel et légal d'Augustine et Marie Riet, ses enfants mineurs, lesquels ont pour subrogé-tuteur François Goulard, cafetier à Doué.

S'adresser, pour renseignements, à M<sup>e</sup> BODIN et à M<sup>e</sup> RULLIER. (350)

Tribunal de Commerce de Saumur.

### FAILLITE PRIT.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 8 juin 1863, le sieur Barthélemy Petit, meunier, demeurant à Turquant, a été déclaré en état de faillite ouverte; M. Lambert-Lesage a été nommé juge commissaire de la faillite et M. Kerneis, comptable demeurant à Saumur, syndic provisoire.

Le greffier du Tribunal, (351) TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

### FAILLITE ARCHER.

Les créanciers de la faillite du sieur Pierre Archer, marchand colporteur, demeurant à Bagnaux, près Saumur, sont de nouveau prévenus, conformément aux dispositions de l'art. 493 du code de commerce, que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mercredi 17 juin courant, à midi, et qu'ils doivent se présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs enregistrés.

Le greffier du Tribunal, (352) TH. BUSSON.

Étude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes,

## UNE PROPRIÉTÉ

Située au lieu dit la Petite-Breille, commune de La Breille, d'une contenance de 55 hectares environ,

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, bois-taillis, pâtures, sapinières et landes.

Cette propriété est à proximité de la route n<sup>o</sup> 135 de la Loire à Vernouillet-Fourrier et serait très-avantageuse pour la spéculation.

Elle offre, en outre, dans un pays très-giboyeux, tous les avantages de la chasse.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes. (355)

Étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT,

## UNE GRANDE ET BELLE

## MAISON

Située à Saumur, port du Marronnier, bâtie et occupée autrefois par M. Gogien.

Nombreuses pièces parquetées, servitudes consistant en logement pour le concierge, caves, remises et écurie, terrasse sur la Loire, vaste jardin bien planté d'arbres fruitiers et d'agrément.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, pour visiter les lieux et pour traiter. (259)

Étude de M<sup>e</sup> DELY, notaire à Angers, place du Ralliement, 16.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

## UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

De produit et d'agrément,

Sur le chemin de fer d'Angers à Saumur, comprenant maison de maître, en bon état, jardin et dépendances, pièces d'eau. Contenance deux hectares dix ares.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DELY, pour tous renseignements et traiter.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, avec remise et écurie, située rue Saint-Nicolas, occupée précédemment par le Comptoir d'escompte.

## A VENDRE

UN RATEAU ET UNE CRÈCHE en chêne, dans cette maison.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (637)

## A AFFERMER

A L'ADJUDICATION

En l'étude de M<sup>e</sup> Courtois, notaire à Brézé,

Le dimanche 21 juin 1863, à deux heures après midi,

Les

## BELLES FERMES

Ci-après dénommées,

Dépendant de la terre de Brézé.

1<sup>o</sup> Le MOULIN DE BAFFOUX, situé sur le canal de la Dive, commune de Brézé, y compris 5 hectares 35 ares de prés; plus 2 hectares 50 ares de terre et jardins, ou environ, situés autour dudit moulin. — Entrée en jouissance le 24 juin 1864.

2<sup>o</sup> La FERME DE BELLEVUE, située sur les communes de Brézé et Epieds, d'une contenance de 25 hectares 11 ares 95 centiares en terre labourable, prés et pâtureaux. — Entrée en jouissance pour l'ouverture des guérets, en mars 1864.

3<sup>o</sup> La FERME DE BELLE-CHASSE, située sur la commune de Brézé, d'une contenance de 28 hectares 78 ares 56 centiares de terres labourables et prés, et 55 ares de vignes. — Entrée en jouissance, en mars 1864.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M. VOLLAND, régisseur de la terre de Brézé, et, pour voir les lieux, aux Gardes. (341)

## BON BILLARD

## A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

## MAISONS A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean,

Avec PETITS JARDINS, rue St. Lazare et sur le Champ-de-Foire.

S'adresser à MM. Sergé et Sainnier. (52)

M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes, demande un CLERC expéditionnaire. (317)

## LE MEILLEUR SOUFFLET,

pour

## LE SOUFFRAGE DE LA VIGNE,

est sans contredit le

## SOUFFLET NEVEU, ÉLIE,

Ferblantier,

Rue du Portail-Louis, à Saumur.

Même maison: CORNET CADEOT.

Le Soufflet Neveu se trouve chez le fabricant et chez les principaux ferblantiers et quincailliers (348)

## AVIS.

M. ROUSSELOT, débitant de tabac, rue Royale, a obtenu un dépôt auxiliaire de PAPIER TIMBRÉ de toute espèce. (347)

## A VENDRE

MATÉRIAUX provenant de démolitions de maisons, rue Neuve-Beau-repaire: tuiles, bois de charpente, menuiserie, etc.

S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (297)

## A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1863,

Une petite maison, située près l'église St-Nicolas, occupée par la veuve Mabillean.

S'adresser à M. Galleau, rue Royale, 16. (350)

Vient de paraître:

# MÉMOIRE

SUR

LES ANCIENNES FORTIFICATIONS MILITAIRES

Connues sous le nom

## DE FORTS VITRIFIÉS

Par M. F<sup>d</sup> PREVOST,

Capitaine du génie, membre de plusieurs sociétés savantes.

Cette question, pleine d'intérêt pour l'archéologie, a été présentée l'année dernière au congrès archéologique tenu dans notre ville. De nouvelles études ont suscité à M. Prevost des idées complètement neuves; qu'il vient d'exposer dans cette brochure et qui sont appelées à jeter un grand jour sur les singulières constructions de La Courbe, près Argentan, de Sainte-Suzanne (Mayenne), de Saint-Jean-sur-Mayenne et de Péran (Côtes-du-Nord).

In-8<sup>o</sup>. — Prix: Un franc.

En vente à Saumur, chez PAUL GODET, éditeur, et chez JAVAUD, libraire.

## BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 6 JUIN.			BOURSE DU 8 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 25	»	» 10	69 30	» 05	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	97 10	» 10	»	97 05	»	» 05
Obligations du Trésor. . . . .	»	»	»	460	»	»
Banque de France. . . . .	3450	»	»	3450	»	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	»	»	»	»	»	»
Crédit Foncier, nouveau. . . . .	»	»	»	1325	»	»
Crédit Agricole. . . . .	725	»	»	725	»	»
Crédit Mobilier. . . . .	1281 25	»	33 75	1285	» 3 75	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	735	»	5	732 50	»	2 50
Orléans (estampillé). . . . .	997 50	»	5	1000	» 2 50	»
Orléans, nouveau. . . . .	815	» 1 25	»	813 75	»	1 25
Nord (actions anciennes). . . . .	1036 25	» 1 25	»	1035	»	1 25
Est. . . . .	503 75	»	1 25	505	» 1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	1047 50	»	2 50	1045	»	2 50
Midi. . . . .	752 50	»	2 50	752 50	»	»
Ouest. . . . .	525	»	»	525	»	»
Genève. . . . .	435	»	5	442 50	» 7 50	»
Dauphiné. . . . .	450	»	»	450	»	»
Ardennes. . . . .	478 75	» 1 25	»	477 50	»	1 25
Algériens. . . . .	»	»	»	»	»	»
C <sup>o</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1770	»	5	1770	»	»
Canal de Suez. . . . .	513 75	» 8 75	»	522 50	» 8 75	»
Transatlantiques. . . . .	550	»	5	550	»	»
Autrichiens. . . . .	467 50	»	»	466 25	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	570	»	»	576 25	» 6 25	»
Victor-Emmanuel. . . . .	423 75	»	3 75	425	» 1 25	»
Russes. . . . .	435	» 2 50	»	437 50	» 2 50	»
Romains. . . . .	440	»	10	452 50	» 12 50	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	875	»	10	872 50	»	2 50
Saragosse. . . . .	720	»	3 75	717 50	»	2 50
Portugais. . . . .	547 57	» 1 25	»	545	»	2 50
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord. . . . .	312 50	»	»	312 50	»	»
Orléans. . . . .	308 75	»	»	312 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	307 50	»	»	306 25	»	»
Ouest. . . . .	303 75	»	»	303 75	»	»
Midi. . . . .	306 25	»	»	306 25	»	»
Est. . . . .	295	»	»	295	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.